



Service intercommunal de distribution
d'eau potable de Rolle et environs

*Préavis N° 22/2021-2026 relatif à une demande de crédit de
CHF 261'800.- pour poursuivre la lutte contre les moules invasives*

Commission Technique

Au Conseil Intercommunal du SIDERE

Rapport de la Commission Technique (CoTech) du Conseil Intercommunal chargée d'étudier le préavis n°22/2021-2026.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués,

La Commission Technique du SIDERE s'est réunie le mercredi 04 octobre 2023 dans les locaux du SIDERE à Perroy.

Elle est composée comme suit :

Messieurs :	Graber Bernard	Président
	Chabloz Cédric	Membre
	Clerc Philippe	Membre
	Mani Robin	Membre (excusé)
	Tschudin Jacques	Membre

Sont également présents, M. Francis Mondoux membre du CODIR, M. Samuel Grossenbacher, ingénieur du bureau Herter et Wiesmann ainsi que la CoFin.

Après les salutations d'usage, le préavis nous a été présenté par MM. Francis Mondoux et Samuel Grossenbacher ces derniers ont répondu clairement aux nombreuses questions de la CoTech. Nous avons ainsi pu débattre en toute connaissance de cause.

La Commission technique tient à relever les points suivants :

1. Que la crépine temporaire posée à mi-chemin, a été nécessaire afin d'assurer l'approvisionnement en eau pendant l'été 2023.
2. Qu'un déplacement de la crépine en tête de conduite (nouvelle posée ce printemps) s'avère nécessaire, elle sera déplacée de 120 mètres en amont, à moins 38.00 m.
Ceci pour des raisons sécurité et normes de plongées mais à une profondeur suffisante pour garantir une excellente qualité d'eau.

3. La solution du préavis 24 (crépine intermédiaire) n'est que temporaire, vu que la qualité de l'eau puisée à 25 mètres engendrerait à long terme des frais supplémentaires de purification et qu'elle présente un obstacle pour les pêcheurs professionnels.
4. L'ouverture de fenêtres provisoires le long de la conduite, va permettre une inspection unique de la présence ou non de moules Quagga dans la conduite et définir s'il y a besoin de changer une section de la conduite.

Remarque de la CoTech

La commission technique n'a aucune objection à la réalisation de ces travaux. Une partie de ces travaux sera réalisé courant automne 2023, justifiant l'urgence d'une décision du Conseil intercommunal.

Conclusion :

Au vu de ce qui précède, c'est à l'unanimité des membres présents, que la Commission Technique vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués, d'accepter le préavis 22/2021-2026 tel que présenté.

Rolle, le 10.10. 2023

Au nom de la Commission Technique.

Le Président :



Bernard Graber

Le Rapporteur :



Jacques Tschudin

Les Membres :



Robin Mani



Philippe Clerc



Cédric Chabloz